



VOUS PARTICIPEZ

Sondage réalisé entre décembre 2014 et mars 2015

Sondage 2015 | 3ème phase | Réponses apportées

Le nouveau DIPM :



Exemplaire réservé : à la personne protégée au service

DOCUMENT INDIVIDUEL DE PROTECTION DES MAJEURS

Votre nom et votre prénom :		N° dossier	
Date et lieu de naissance :	Votre adresse :		
Date du jugement :			
Votre téléphone :			
Votre email :			

Objetif de protection fixé par le juge des tutelles :

Mesures	Perception revenus	Biens	Personne	Spécificités du mandat spécial
Sauvegarde				
Curatelle				
Tutelle				

Vos demandes et attentes	Besoins identifiés par le mandataire
Situation personnelle et logement :	
Situation financière et budgétaire :	
Situation administrative :	
Situation patrimoniale :	
Situation juridique :	

ATP: DIPM page 1

Le savez-vous ?

Documents obligatoires :

A l'ouverture de votre mesure de protection, nous devons vous remettre un **livret d'accueil** qui contient :

- Une notice d'information,
- La Charte des droits et libertés de la personne protégée,
- Le règlement de fonctionnement.

N'hésitez pas à réclamer ces documents.

Une version à jour du livret d'accueil sera prochainement disponible.

Premier grand sondage :

Entre décembre 2014 et mars 2015, vous avez été près de 80 à répondre à notre premier grand sondage. Nous avons souhaité savoir si vous connaissiez **vos droits à participer à votre mesure de protection.**

Votre projet individualisé : le DIPM

Document Individuel à la Protection des Majeurs

Ce document obligatoire depuis 2009, réalisé à l'ouverture de votre mesure de protection, sera désormais révisé et mis à jour, chaque année à date anniversaire.

Nous avons repensé le document pour y faire une part plus importante à votre voix. Désormais, il y sera consigné clairement, vos demandes et vos attentes en ce qui concerne vos projets, dans les domaines de votre logement, de votre budget, de votre patrimoine, de vos loisirs... Un exemplaire vous sera remis.

N'hésitez plus, demandez votre DIPM, au mandataire chargé du suivi de votre mesure de protection.

Vos droits :

La Charte des droits et liberté des personnes protégées est affichée dans la salle d'attente. Depuis quelques mois,



Le nouveaux budget :

ATP le 20/01/16 112 0'000 Budget

BUDGET MENSUEL

DATE		Argent de vie	0,00 €
NOM	Prénom	Periodicité	
N° dossier		Moyen	

POSTES DE DÉPENSE À PRÉVOIR À CERTAINES PÉRIODES DE L'ANNÉE			
NATURE	DATES	PERIODECITÉ	MONTANT
Prélèvements			0,00 €
Impôts			0,00 €
Assurances			0,00 €
Autres			0,00 €
RECETTES		DÉPENSES	
	0,00 €	Argent de vie	0,00 €
	0,00 €	Vestitures, Étrennes	0,00 €
	0,00 €	Frais transport	0,00 €
	0,00 €	Loyer, hébergement	0,00 €
	0,00 €	Charges de copropriété	0,00 €
	0,00 €	Assurances (habitation, RC, véhicule)	0,00 €
	0,00 €	Électricité	0,00 €
	0,00 €	Gaz	0,00 €
	0,00 €	Eau	0,00 €
	0,00 €	Telephonie	0,00 €
	0,00 €	Portable, Internet, Box	0,00 €
	0,00 €	Mutuelle	0,00 €
	0,00 €	Impôts revenus	0,00 €
	0,00 €	Impôts fonciers, habitation	0,00 €
	0,00 €	Dettes	0,00 €
	0,00 €	Credits	0,00 €
	0,00 €	Frais bancaires	0,00 €
	0,00 €	Prélèvements tutelle	0,00 €
TOTAL	0,00 €	TOTAL	0,00 €
DETTES			
NATURE	DATES	NBRE D'ÉCHÉANCES	MONTANT
			0,00 €
			0,00 €

Avez-vous participé à l'élaboration de votre budget ? OUI NON
 Votre budget vous a-t-il été expliqué ? OUI NON
 Souhaitez-vous recevoir régulièrement vos relevés de comptes ? OUI NON

A quel rythme ? mensuellement trimestriellement ne venez pas les recevoir

Nom et signature du mandataire _____ Signature de la personne protégée _____

Exemplaire réservé : à la personne protégée au service

Connaissez-vous la personne qualifiée ?

Le rôle de la « personne qualifiée » est de garantir les droits des usagers et favoriser leur expression, en assurant une médiation en cas de conflit entre les familles, les personnes protégées et le service. Il s'agit d'une création de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Ces personnes qualifiées sont nommées par le Préfet, le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le Président du Conseil général qui les choisissent en fonction de leur implication et de leur expérience dans le secteur social et médico-social.

le Règlement de Fonctionnement qui régit les relations de l'ATP avec vous est également affiché dans la salle d'attente.

Si vous ne les avez pas reçus à l'ouverture de votre mesure, vous pouvez en demander un exemplaire à l'accueil ou au mandataire chargé de votre suivi.

Votre budget

Ce document indispensable a été révisé. Il permet de connaître vos ressources et vos charges mensuelles. Demandez au mandataire chargé du suivi de votre mesure de vous expliquer votre budget ou à participer à sa réalisation. Un exemplaire vous en sera remis.

Vos comptes :

Lors de la réalisation de votre budget, il vous sera demandé si vous souhaitez recevoir vos comptes et à quel rythme :

- chaque mois
- chaque trimestre

Prochainement,
nouveau sondage 2016,
sur le site de l'ATP :
<http://www.atp-mediterranee.org/>
Thème du sondage 2016 :
La qualité de notre accueil

Nota : Comme en 2015, une personne extérieure au service, vous accompagnera pour vous aider à compléter le sondage.